



**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

**Mairie de**  
**LE CHEIX SUR MORGE**

Document affiché le 2 octobre en application des dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

L'an deux mille dix-neuf, le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de LE CHEIX SUR MORGE s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Yves LIGIER, Maire, à la suite d'une convocation faite par ce dernier le 20 septembre 2019.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Yves LIGIER, Bertrand BIGAY, Véronique LOUSTE-SOL, Jean-Claude SAUVAT, Lionel DESSENDIER, Etienne BELIN, Nadine GOMARD, Evelyne PARRY, Séverine LAGNIER, Géraldine CANTE, Coraline MOREAU

**Absent ayant remis pouvoir**: Mr Bruno CORBIN

**Absent** : Mr Laurent GRENET

**Secrétaire** : Monsieur Bertrand BIGAY

**Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Jacques CHIRAC, ancien Président de la République, décédé le 26 septembre.**

Le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATIONS :**

**N°31/2019 : garderie périscolaire du mercredi matin**

Au vu du premier bilan de l'année scolaire 2018/2019 et de la demande pour l'année 2019/2020, le service périscolaire de garderie du mercredi est reconduit à partir de septembre dans les mêmes conditions : chaque mercredi en période scolaire de 7h30 à 13h au tarif de 8 euros par enfant et par mercredi.

**N°32/2019 : dérogations scolaires pour le RPI**

Le conseil municipal fixe comme suit le montant de la participation aux frais de scolarité pour les communes qui ont accordé des dérogations pour fréquenter le RPI LE CHEIX / CHAMBARON SUR MORGE :

- 1 678.77 € pour les enfants scolarisés à l'école de la Moutade
- 1 191.28 € pour les enfants scolarisés à l'école du Cheix

### **N°33/2019 : octroi de bons d'achat - chantier jeunes citoyens**

Le conseil municipal décide de récompenser les jeunes du CMJ pour le travail qu'ils ont réalisé cet été sur la restauration du lavoir. Chacun se verra remettre un bon d'achat de 20 euros chez Intersport, soit une dépense totale de 200 euros.

### **N°34/2019 : approbation des nouveaux statuts du SIAEP Plaine de Riom**

La commune du CHEIX SUR MORGE, adhérente du SIAEP Plaine de Riom, approuve les nouveaux statuts de celui-ci, adoptés en comité syndical en date du 02 avril 2019.

### **N°35/2019 : adhésion de communes au SIA Morge et Chambaron et approbation des nouveaux statuts**

Le conseil municipal approuve l'adhésion au SIA Morge et Chambaron des communes d'Artonne et Saint-Myon et approuve les nouveaux statuts adoptés en comité syndical en date du 04 juillet 2019.

### **N°36/2019 : demande de subvention - amendes de police 2019**

La municipalité envisage des aménagements pour réduire la vitesse et sécuriser les carrefours le long de la RD 425. Cela concernerait 2 sites :

- Carrefour de la RD 425 avec la Rue Saint-Roch, des Ecoles et de la Garde
- Carrefour de la RD 425 avec la rue du Stade

### **N°37/2019 : adhésion au service numérique de l'ADIT**

Le service WEB 63, utilisé par la commune pour son site Internet est désormais dispensé par l'ADIT. Le conseil municipal décide donc d'adhérer afin de pouvoir continuer à utiliser le service.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

1/ La communauté d'agglomération a recensé sur la commune du CHEIX SUR MORGE 2 sites susceptibles d'accueillir des ombrières photovoltaïques. Il s'agit du parking de la nouvelle mairie et du parking de la salle des fêtes. Etienne BELIN se propose d'assister à la réunion d'information organisée par RLV le 14 octobre.

2/ Concernant les travaux de réaménagement de l'ancienne pharmacie, la commune effectuera les travaux suivants :

- Changement des vitres
- Réfection des plafonds et murs périphériques
- Branchements eau et gaz

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

**Le Maire, Yves LIGIER.**